

EXTRAIT - DÉLIBÉRATION

SÉANCE du
MARDI 26 MARS 2024
à 18 H 30

Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE

35 Place Eugène GOUBET
55840 THIERVILLE-SUR-MEUSE

DÉLIBÉRATION
du 26/03/2024

Le Mardi 26 Mars 2024 à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire,
à la Salle des Fêtes, sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire

N° 20240326.011

OBJET :

VILLE –
BUDGET PRIMITIF 2024

Le Maire certifie :

➤ Que le compte-rendu de cette délibération a été affiché le : 27/03/2024

➤ Que la convocation du Conseil a été faite le : 20/03/2024

➤ Que le nombre des membres en exercice est de : 23

Présents	17
Pouvoirs	4
Absents	2
Votants	21

➤ Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

➤ Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

LE MAIRE,
C. ANTION

PRÉSENTS : M. ANCEAUX Jean-Luc – M. ANTION Claude – Mme BAUGNON Mathilde – Mme BUARD CHAMPESME Jocelyne – Mme CARRÉ Cyrielle – M. CHAZAL Raphaël – M. COURTOIS Jean-Paul – M. DIONOT Michel – Mme DUPUIS Claudine – M. GARNIER Christian – Mme GÉRARD Christine – Mme GILLARDIN-THOMAS Véronique – M. HENRY Philippe – M. KEROUH Nordine – Mme LECLERCQ Josiane – M. LEFEBVRE Gilles – M. NICKLAUS Bruno – M. NOEL Pascal – M. PAUCHET David – M. PIERSON Fabien – Mme PIGEARD Sandrine – M. SCHUMANN Yves – Mme THOUVENIN Odile.

POUVOIRS : Mme GILLARDIN-THOMAS Véronique à M. ANTION Claude – M. HENRY Philippe à M. GARNIER Christian – M. NICKLAUS Bruno à Mme BUARD CHAMPESME Jocelyne – Mme THOUVENIN Odile à M. PIERSON Fabien

ABSENTS / EXCUSÉS : Mme GILLARDIN-THOMAS Véronique – M. HENRY Philippe – M. KEROUH Nordine – M. NICKLAUS Bruno – M. NOEL Pascal – Mme THOUVENIN Odile

SECRÉTAIRE - art. L. 2121.15 Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) : Par 21 voix pour :
Monsieur CHAZAL Raphaël

Après avoir entendu l'exposé sur les propositions de crédits inscrits au Budget primitif 2024 de la Ville,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et par 16 voix pour et 5 voix contre, :

- vote le budget primitif 2024 de la Ville tel que présenté, par chapitres pour la section de fonctionnement et par opérations pour la section d'investissement :

		DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	Recettes 2024		1 307 525,10
	Résultat de Fonctionnement reporté 2023 (002)		138 798,06
	Dépenses 2024	1 184 375,00	
	Virement à la Section d'Investissement (023)	261 948,16	
		<u>1 446 323,16</u>	<u>1 446 323,16</u>
Section d'Investissement	Recettes 2024		1 616 857,00
	Affectation du résultat		400 000,00
	Résultat d'Investissement reporté 2023 (001)		766 034,33
	Virement de la Section de Fonctionnement (021)		261 948,16
	Dépenses 2024	2 946 994,61	
Restes à Réaliser au 31/12/2023	483 196,48		<u>385 351,60</u>
		<u>3 430 191,09</u>	<u>3 430 191,09</u>

- délègue le pouvoir au Maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section dans le cadre du référentiel M57 et selon l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales.

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

